

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2018**

\* \* \*  
\*

Le vingt-huit mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 mars 2018 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Motion : « Aménagement de la maison d'arrêt dans le cadre des Jardins de la Culture® »
- 2 – Tarifs des services à la population pour 2018
- 3 – Titres restaurant : groupement de commandes avec Riom Limagne et Volcans en vue de l'attribution du marché
- 4 – Assurance des risques statutaires : mandat donné au centre de gestion pour la passation d'un contrat-groupe
- 5 – Jardins de la Culture - aménagement des abords de la rue Pierre Mazuer et du faubourg de la Bade : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales et convention de groupement de commandes
- 6 – Tableau des effectifs : création et suppression de postes au 1er avril 2018
- 7 – Organisation du temps de travail – cycles de travail
- 8 – Autorisation donnée au Maire pour la signature d'actes administratifs
- 9 – Restructuration des réseaux rue du Moulin d'Eau et aménagement rue Planchepaleuil
- 10 – SPL SEMERAP : avenant n° 3 au contrat d'affermage du service de distribution publique d'eau potable de la Commune de Riom – approbation et autorisation de signer l'avenant
- 11 – SPL SEMERAP : avenant n° 2 au contrat d'affermage du service d'assainissement de la Commune de Riom – approbation et autorisation de signer l'avenant
- 12 – Ancienne Caserne Vercingétorix : déclassement par anticipation et vente à la société Rachat Succession.Com
- 13 – Parcelle attenante au collège Michel de l'Hospital : rétrocession à la commune
- 14 – 4 place Félix Bromont : déclassement et mise en vente d'une maison
- 15 – Partenariat avec la DRAC pour l'accueil d'une compagnie en résidence Tremplin : avenant pour l'année 2018
- 16 – Archives de Riom Limagne et Volcans : convention de conservation et communication par la Commune de Riom
- 17 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association « Cinéma, Etc. »
- 18 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Galatea
- 19 – Accueil de loisirs d'été à Loubeyrat : convention avec Ménétrou
- 20 – Règlement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : modification du règlement - INFORMATION
- 21 – Local 15 rue de la Harpe : mise à disposition
- 22 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Information

#### QUESTIONS DIVERSES

#### ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

#### ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal, absent  
 Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Stéphanie FLORI-DUTOUR*  
 M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Pierrette CHIESA*  
 Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Jacques LAMY*  
 M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Elizabeth MONTFORT*  
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Bruno RESSOUCHE*  
 M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Jacquie DIOGON*

*Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR* ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 15 février 2018. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

## **2 – TARIFS DES SERVICES A LA POPULATION POUR 2018**

**Rapporteur : Nicole PICHARD**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé les tarifs de restauration scolaire, accueils péri et extrascolaires (hausse de 0,50 €), les tarifs des écoles de musique et d'arts plastiques (hausse 1%) et du service des archives, ce, pour l'année scolaire 2017/2018.

*Observations de MM. BOUCHET, PECOUL, Mmes DUBREUIL, SCHOTTEY.*

## **3 – TITRES RESTAURANT : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC RIOM LIMAGNE ET VOLCANS EN VUE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**Rapporteur : Nicole PICHARD**

La Commune de Riom a mis en place un système de titres restaurant au profit de ses agents depuis 1996. Le marché actuel arrivant à échéance au 31/12/2018, il est donc nécessaire de lancer un appel d'offres en vue de la signature d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable 3 fois un an pour des prestations identiques à celles existantes actuellement.

Le coût annuel estimatif de cette prestation s'élève à 404 352 € pour la Commune.

La gestion de ces titres étant mutualisée entre la commune et Riom Limagne et Volcans, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre les deux collectivités pour retenir le même prestataire.

- L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Commune de Riom comme coordonnatrice et a désigné Madame Nicole PICHARD pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Monsieur Thierry ROUX comme suppléant.

*Intervention de Mme CHIESA.*

## **4 – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT-GROUPE**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

Le contrat groupe assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il apparaît intéressant pour la Commune de Riom de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion, pour renouveler pour une nouvelle période l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

A l'issue de la consultation, la Commune de Riom gardera, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- la durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2019.
- le régime du contrat : capitalisation.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné mandat au Centre de gestion afin de procéder à la consultation et à la négociation du contrat groupe des assurances risques-statutaires.

## **5 – JARDINS DE LA CULTURE - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA RUE PIERRE MAZUER ET DU FAUBOURG DE LA BADE : DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-21-1° (MARCHES PUBLICS) DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Rapporteur : Nicole PICHARD**

Dans le cadre de la réalisation des Jardins de la Culture, la commune prévoit la réhabilitation d'une partie du faubourg de la Bade (au droit de l'ancien couvent des Rédemptoristes) et de la rue Pierre Mazuer (au droit de ce même couvent et le long du mur de soutènement du Pré Madame).

Ces travaux sont estimés à 460 081 € HT en phase Avant-Projet (AVP) (rue Pierre Mazuer : 239 505 € HT / faubourg de la Bade : 220 576 € HT).

Afin que cette opération soit lancée dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code de général des collectivités territoriales, afin de signer les marchés.

Par ailleurs, il est proposé de constituer un groupement de commande avec Riom Limagne et Volcans concernant les travaux du faubourg de La Bade car ceux-ci devront être réalisés dans le prolongement des travaux d'aménagement des Jardins de la Culture, notamment au niveau du parvis. La convention constitutive du groupement désigne Riom Limagne et Volcans comme coordonnateur. Elle sera donc chargée d'organiser toute la procédure de consultation et chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera un marché à hauteur de ses propres besoins.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés ainsi que la convention constitutive du groupement, désignant Riom Limagne et Volcans comme coordonnatrice et a désigné Madame Nicole PICHARD pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Monsieur Thierry ROUX comme suppléant.**  
*Observations de MM. BOUCHET, PECOUL, Mmes CHIESA, DUBREUIL.*

## **6 – TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES AU 1ER AVRIL 2018**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et après avis du Comité Technique :**
- **la création des postes suivants :**
    - un poste d'adjoint technique,
    - un poste d'assistant socio-éducatif principal,
    - un poste de rédacteur,
    - un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  - **la suppression des postes suivants :**
    - un poste de rédacteur,
    - un poste d'assistant socio-éducatif,
    - un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
    - un poste d'adjoint d'animation.

## **7 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – CYCLES DE TRAVAIL**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

Suite aux négociations engagées courant 2017 entre l'Administration et les organisations syndicales représentatives afin de passer progressivement le temps de travail des agents à 1 607 heures, il était nécessaire de fixer les conditions de mise en place des nouveaux cycles de travail.

Ainsi, le passage aux 1 607 heures se déroulera en 2 temps :

- pour tous les agents recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, passage aux 1 607 h dès la première année ;

- pour tous les agents présents et en activité au sein de la collectivité le 31 décembre 2017, le passage aux 1 607 heures se réalisera sur trois ans.

Lors de la négociation, deux principes ont été actés : une progressivité du dispositif sur 3 ans et un engagement de la collectivité à maintenir le nombre de jours non travaillés annuellement (système des RTT).

Suite à cet accord syndical et afin de déterminer les nouveaux cycles de travail, un travail de concertation a été réalisé service par service en associant les agents concernés sur les mois de janvier et février.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'organisation des cycles de travail des agents, tels que figurant en annexe de la délibération.**

## **8 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'ACTES ADMINISTRATIFS**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

Dans le cadre du bon fonctionnement des services et afin de faciliter la gestion et le traitement courant des dossiers, dans un souci d'efficacité et de réactivité de l'action publique, et ce sous le contrôle de l'assemblée, il est proposé une délibération de principe pour autoriser le Maire à signer des actes administratifs.

Cela concerne en moyenne 80 contrats/mois ; l'ensemble est encadré par les limites des sommes prévues au budget de l'année en cours.

La liste non exhaustive en matière de ressources humaines que le Maire est autorisé à signer est la suivante :

- recrutement d'agents non titulaires,
- agents vacataires,
- dispositifs d'insertion,
- accueil de stagiaires écoles,
- conventions de formation,
- convention de transfert de compte épargne temps

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les actes administratifs.**

## **9 – RESTRUCTURATION DES RESEAUX RUE DU MOULIN D'EAU ET AMENAGEMENT RUE PLANCHEPALEUIL**

**Rapporteur : Pierre CERLES**

En conclusion de l'étude diagnostique conduite entre 2013 et 2015 par le bureau d'études HYDRATEC, le Conseil Municipal a approuvé le 14/12/2015, un schéma directeur eau et assainissement des travaux à programmer sur 10 ans. A ce titre, le programme actuellement en vigueur, validé en séance du 13/12/2016, prévoit le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable rues du Moulin d'Eau et rue Planchepaleuil (tronçon entre Pont SNCF et rue du Moulin d'Eau), le réseau d'assainissement ne présentant pas d'anomalies particulières d'un point de vue fonctionnel et structurel.

En ce qui concerne les aménagements de voirie, il est proposé pour la rue Planchepaleuil d'assurer une continuité de l'opération terminée en 2017, avec réfection générale en enrobés, jusqu'à la rue du Moulin d'Eau, sans enfouissement des réseaux secs.

Le projet de restructuration des réseaux se décompose en deux lots : lot 1 rue du Moulin d'Eau et lot 2 rue Planchepaleuil.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé ce programme, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pour un coût global de 1 200 000 € TTC.  
Interventions de Mme CHIESA, MM. PECOUL et CERLES.**

**10 – SPL SEMERAP : AVENANT N° 3 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D’EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE RIOM – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT**

**Rapporteur : Jacques LAMY**

La gestion du service public d’eau potable de la Ville de RIOM est actuellement déléguée à la SEMERAP, au terme d’un contrat d’affermage d’une durée de dix (10) ans, entré en vigueur le 1er février 2008 et arrivait à échéance le 31 janvier 2018.

L’avenant n°2 audit contrat, approuvé par une délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2018, a prolongé la durée du contrat de trois (3) mois, soit jusqu’au 30 avril 2018.

Considérant que le délai restant jusqu’à cette échéance s’avère trop court pour permettre à la Collectivité d’arrêter les conditions de gestion de son service, il y a lieu de prolonger à nouveau la durée du contrat jusqu’à la date de prise d’effet du futur mode de gestion du service et, en tout état de cause, dans la limite d’une durée de six (6) mois supplémentaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d’approuver l’avenant n°3 au contrat d’affermage du service de distribution publique d’eau potable qui prolonge le délai de 6 mois.

➡ **Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a autorisé le Maire à signer l’avenant n°3 au contrat d’affermage du service de distribution publique d’eau potable de la Commune de Riom avec la SPL SEMERAP.**

*Interventions de Mme CHIESA, M. LAMY.*

**11 – SPL SEMERAP : AVENANT N° 2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE D’ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RIOM – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT**

**Rapporteur : Jacques LAMY**

La gestion du service public d’assainissement de la Ville de RIOM est actuellement déléguée à la SEMERAP, au terme d’un contrat d’affermage d’une durée de dix (10) ans, entré en vigueur le 1er février 2008 et arrivant à échéance le 31 janvier 2018.

L’avenant n°1 audit contrat, approuvé par une délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2018, a prolongé la durée du contrat de trois (3) mois, soit jusqu’au 30 avril 2018.

Considérant que le délai restant jusqu’à cette échéance s’avère trop court pour permettre à la Collectivité d’arrêter les conditions de gestion de son service, il y a lieu de prolonger la durée du contrat jusqu’à la date de prise d’effet du futur mode de gestion du service et, en tout état de cause, dans la limite d’une durée de six (6) mois supplémentaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d’approuver l’avenant n°2 au contrat pour l’exploitation par affermage du service d’assainissement qui prolonge le délai de 6 mois.

➡ **Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a autorisé le Maire à signer l’avenant n°2 au contrat d’affermage du service d’assainissement de la Commune de Riom avec la SPL SEMERAP.**

**12 – ANCIENNE CASERNE VERCINGETORIX : DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION ET VENTE A LA SOCIETE RACHAT SUCCESSION.COM**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La société Rachat Succession.com a présenté une offre d’acquisition de l’ancienne caserne Vercingétorix et de l’immeuble qui lui est adossé, au prix de 260 000 euros, correspondant à l’évaluation réalisée par les Services Fiscaux pour ces deux ensembles immobiliers.

Compte tenu de cette offre, de l’intérêt du projet privé qu’elle sous-tend pour la collectivité et de la désaffectation déjà décidée du principal bâtiment concerné, il apparaît opportun de donner une suite favorable à cette proposition et de procéder par la voie du déclassement par anticipation et de la vente, dès à présent.

➡ **L’Assemblée, à l’unanimité, a :**  
 - approuvé le déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles cadastrées BK n°215 et 216,

- autorisé le Maire à signer la promesse de vente puis la vente de ces biens pour un montant de 260 000 € au bénéfice de la société Rachat Succession.Com ou de toute autre société qu'elle se substituerait de manière totale ou partielle, aux conditions suspensives requises par l'acquéreur,
  - autorisé le Maire à signer les conventions permettant le maintien des services publics dans les lieux jusqu'à échéance prévue, soit au plus tard le 30 juin 2020.
- Observations de MM. RESSOUCHE, CERLES, Mmes DUBREUIL, CHIESA, M. PECOUL.*

### **13 – PARCELLE ATTENANT AU COLLEGE MICHEL DE L'HOSPITAL : RETROCESSION A LA COMMUNE**

**Rapporteur : Vincent PERGET**

La Commune de Riom est propriétaire du foncier du Collège Michel de l'Hospital et de ses dépendances, dont fait partie la parcelle cadastrée CD n°133, d'une surface de 75 m<sup>2</sup>, située au 32 Boulevard Desaix. Cette parcelle supporte un immeuble constituant des logements mis à disposition du personnel du Collège.

Le Conseil d'Administration du Collège, par décision du 27 septembre 2016, a constaté la désaffectation de ces logements. La Commune de Riom peut donc récupérer la jouissance de cet immeuble.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le retour à la commune de l'usage de la parcelle CD 133 et demande au Conseil Départemental de délibérer en ce sens.**

### **14 – 4 PLACE FELIX BROMONT : DECLASSEMENT ET MISE EN VENTE D'UNE MAISON**

**Rapporteur : Vincent PERGET**

La Commune de Riom est propriétaire d'une maison située au 4 place Félix Bromont, sur une parcelle cadastrée BI n°58, qu'elle souhaite vendre. Pour cela il est nécessaire de constater son déclassement de fait du domaine public, dans la mesure où ce bien a été désaffecté de sa fonction de gardiennage du site par délibération du 20 novembre 2009 et mis en location.

Il est proposé une mise en vente de ce bien par le biais des agences immobilières de Riom, pour un prix-plancher de 200 000 €. Les frais d'agences et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention), a approuvé la mise en vente au plus offrant de la maison située 4 place Félix Bromont (parcelle BI n° 58) par le biais des agences immobilières de Riom.**  
*Observation de Mme CHIESA.*

### **15 – PARTENARIAT AVEC LA DRAC POUR L'ACCUEIL D'UNE COMPAGNIE EN RESIDENCE TREMLIN : AVENANT POUR L'ANNEE 2018**

**Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

La Commune accueille, en résidence, et en partenariat avec le Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes, la Compagnie Le Désordre des Choses.

Une convention Tremplin a été établie par les trois partenaires (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Commune de Riom, Compagnie Le Désordre des Choses), qu'il convient de prolonger par avenant. Celui-ci précise les modalités d'accueil et le soutien financier apporté par la Commune de Riom en 2018 à la Compagnie (coproduction, achat du spectacle et accompagnement des résidences).

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de l'avenant avec l'Etat – DRAC et la compagnie le Désordre des Choses.**

## **16 – ARCHIVES DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTION DE CONSERVATION ET COMMUNICATION PAR LA COMMUNE DE RIOM**

**Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

Le bâtiment actuel des Archives municipales de Riom conserve les archives administratives des services de la communauté d'agglomération. La convention, qui liait les deux Collectivités pour la période 2015-2017 est dorénavant caduque pour trois raisons : l'échéance du terme, la disparition de la communauté de communes Riom Communauté remplacée par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, et la fin de la mutualisation d'un agent de catégorie B entre les deux Collectivités.

Il est proposé le renouvellement de la convention pour trois ans (2018-2020), qui précise les obligations de chacune des parties, et révisé les modalités de participation de la communauté d'agglomération aux frais de fonctionnement du bâtiment des Archives.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de la nouvelle convention pour la période 2018 – 2020.**

*Observations de Mme DUBREUIL.*

## **17 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION « CINEMA, ETC. »**

**Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 500 € à l'association « Cinéma, Etc. » pour l'organisation les 30 et 31 mars prochains, de la première édition du festival pluridisciplinaire Cinéma, Etc.**

## **18 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION GALATEA**

**Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 350 € à la Compagnie GALATEA pour l'organisation le 10 mars dernier d'un spectacle à but caritatif permettant de reverser les bénéfices à l'Association « Le Chardonnet » de l'Institut Medico-Educatif de Veyre-Monton.**

*Observations de Mme CHIESA, M. BOISSET.*

## **19 – ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE A LOUBEYRAT : CONVENTION AVEC MENETROL**

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

Le centre de Loubeyrat va accueillir des enfants de la commune de Ménérol du 9 juillet au 17 août prochains (10 places leur étant réservées). Le prix à la journée est fixé à 38 € pour les élémentaires et 40 € pour les maternels, il comprend le transport, la restauration, les activités et l'encadrement notamment. La Commune de Ménérol prend à sa charge les frais d'inscription, de paiement des familles et les conditions financières faites aux familles. Une convention précise ces dispositions.

- **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la convention portant sur les modalités d'accueil des enfants de Ménérol sur la période estivale 2018.**

*Observation de Mme DUBREUIL.*

## **20 – REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : MODIFICATION DU REGLEMENT - INFORMATION**

**Rapporteur : Michèle SCHOTTEY**

La Commune propose, en complément des temps scolaires, des services périscolaires et extrascolaires. Afin d'organiser le fonctionnement de ces services un règlement intérieur est mis à jour chaque année.

Le présent règlement modifié entrera en vigueur au 1er jour de la rentrée scolaire 2018/2019.

- **Le Conseil Municipal a pris acte des modifications apportées au règlement intérieur qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire 2018/2019.**

*Observations de Mmes DUBREUIL, MONTFORT, MM. BOUCHET, PECOUL, Mme MOLLON.*

## **21 – LOCAL 15 RUE DE LA HARPE : MISE A DISPOSITION**

**Rapporteur : Michèle GRENET**

Le CCAS et l'association « Emmaüs Bussières et Pruns » souhaitent développer un partenariat afin d'apporter une réponse aux personnes étrangères résidant à Riom et ne maîtrisant pas correctement la langue française.

Dans ce cadre, la mise à disposition du local communal situé 15 rue de la Harpe à Riom, permettrait à l'association de dispenser un soutien en français pour les personnes orientées par le CCAS, ce à raison de 2 heures/semaine.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention d'utilisation du local situé 15 rue de la harpe par l'association « EMMAUS ».**

## **22 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - INFORMATION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibérations des 25 avril 2014, 15 décembre 2014 (emprunts), 2 juillet 2015 (groupements de commandes et marchés), 17 septembre 2015 (conventions certificats CEE), 24 mars 2016 (relèvement des seuils des marchés et conventions groupements de commandes), 15 février 2018 (emprunts, négociations, lignes de trésorerie), 16 novembre 2017 (dossiers de demandes de subventions) concernent la période de décembre 2017 à fin février 2018 :

- L 2122-22-4°** De signer les conventions de groupements de commande et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

### **LISTE DES MARCHES CONCLUS**

Période concernée : du 01/01/2017 au 31/12/2017

#### **Travaux**

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
17016	17016.01	Aménagement des vergers du Couvent/01 Voirie et Réseaux Divers	EUROVIA DALA	63039	62 261,20	11/07/2017
17016	17016.02	Aménagement des vergers du Couvent/02 Espaces-Verts	IDVERDE	03110	62 723,90	11/07/2017
17017	17017	Aménagement de l'allée Jean Vilar	SER PUY DE DOME	63350	33 000,00	22/02/2017
17019	17019.02	Réhabilitation du Gymnase de La Varenne/02 Gros oeuvre	SARL SANCHEZ	63450	56 128,00	18/07/2017
17019	17019.07	Réhabilitation du Gymnase de La Varenne/07 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	SAS MAGNE	63370	49 130,25	18/07/2017
17019	17019.06	Réhabilitation du Gymnase de La Varenne/06 Electricité	EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES LOIRE AUVERGNE	63202	63 765,31	18/07/2017

17019	17019.05	Réhabilitation du Gymnase de La Varenne/05 Menuiseries intérieures - Cloisonnement - Peinture - Carrelage - Faïence	SARL 3P FINITION	63140	40 653,00	20/07/2017
17024	17024.07	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rxy/7 Electricité	SAS SAEC	63200	86 409,38	13/09/2017
17024	17024.08	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rxy/8 Echafaudage intérieur	ENTREPOSE ECHAFAUDAGES	63800	39 691,00	13/09/2017
17024	17024.01	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rxy/1 Démolition Gros-oeuvre	ENTREPRISE BALTAZAR	63200	68 962,00	14/09/2017
17024	17024.05	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rxy/5 Plâtrerie Peintures	ENTREPRISE PAIS	63730	65 418,00	14/09/2017
17020	17020.07	Réfection des satellites de la cuisine centrale/07 Equipements cuisine (R. Cassin et P. Brossolette)	S.A. AUVERGNE DEGRE SERVICE	63370	66 830,00	31/10/2017
17020	17020.06	Réfection des satellites de la cuisine centrale/06 Cassin élémentaire Fluides	SAS SAEC	63200	18 845,89	31/10/2017
17020	17020.04	Réfection des satellites de la cuisine centrale/04 Cassin maternelle Fluides	SAS SAEC	63200	20 909,93	31/10/2017
17020	17020.02	Réfection des satellites de la cuisine centrale/02 Brossolette Fluides	SAS SAEC	63200	18 888,31	31/10/2017
17034	17034	Nouveau cimetière : création des allées 8 bis et 8 ter	GUINTOLI	63430	47 688,00	16/11/2017
17016/2	17016.03	Aménagement des vergers du Couvent : Lot 03 Jeux	NEXT-D PARTENAIRE EQUIPEMENT	63400	27 326,20	02/12/2017

**Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 209 000,00 € HT**

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
17003	17003	Réfection des façades de la cour élémentaire de l'école Maurice Genest	ENTREPRISE BLANCHON	87000	202 000,00	10/04/2017
17024	17024.06	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rxy/6 Chauffage ventilation	SAS MAGNE	63370	128 000,00	13/09/2017

**Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 209 000,00 € HT**

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
17019	17019.03	Réhabilitation du Gymnase de La Varenne/03 Couverture - Zinguerie - Charpente	EURL ATELIERS FL	03500	296 777,85	18/07/2017

17018	17018.01	Avenue de Châtel-Guyon travaux restructuration de réseaux et d'aménagement/1 Avenue de Châtel-Guyon entre le rond-point de Châtelguyon et la rue de du colombier Lanore	EUROVIA DALA SADE	63039	1 255 522,55	27/07/2017
17018	17018.02	Avenue de Châtel-Guyon travaux restructuration de réseaux et d'aménagement/2 Avenue de Châtel Guyon entre le boulevard de la république et la rue de du Colombier Lanore	SAS S.E.R PUY-DE-DOME	63530	781 578,78	28/07/2017

## Fournitures

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
17005	17005	Fourniture et livraison de matériel de plomberie	LEGALLAIS	14200	Montant maximum 50 000,00	26/07/2017
17006	17006	Fourniture et livraison de matériel électrique	AUGELEC	63200	Montant maximum 68 000,00	17/07/2017
17007	17007	Fourniture et livraison de matériel et matériaux de menuiserie	ETS DUCROS	63000	Montant maximum 46 000,00	23/05/2017
17008	17008	Fourniture et livraison de matériel de quincaillerie	GROUPE LBA	69517	Montant maximum 82 000,00	19/07/2017
16059	16059	Location et entretien de sept photocopieurs neufs	TOSHIBA REGION CENTRE EST	63178	50 105,00	23/03/2017
17002	17002.01	Groupe scolaire Maurice Genest fourniture et installation de mobilier scolaire de restauration de bureau et de petit équipement/01 Mobilier scolaire et de restauration	DPC SAS	79300	88 751,59 TTC Avec éco-contribution	12/05/2017
17002	17002.02	Groupe scolaire Maurice Genest fourniture et installation de mobilier scolaire de restauration de bureau et de petit équipement/02 Mobilier de bureau	DACTYLBURO	63000	24 798,06 TTC Avec éco-contribution	27/07/2017
17002	17002.03	Groupe scolaire Maurice Genest fourniture et installation de mobilier scolaire de restauration de bureau et de petit équipement/03 Mobilier et agencement des classes maternelles avec jeux d'imitation, périscolaire et BCD	HABA France	91520	83 933,10 TTC Avec éco-contribution	19/06/2017
17002	17002.04	Groupe scolaire Maurice Genest fourniture et installation de mobilier scolaire de restauration de bureau et de petit équipement/04 Mobilier et agencement des classes élémentaires et BCD	HABA FRANCE	91520	38 115,18 TTC Avec éco-contribution	19/06/2017

17002	17002.05	Groupe scolaire Maurice Genest fourniture et installation de meublier scolaire de restauration de bureau et de petit équipement/05 petit équipement	DISTRIBUREAU	63000	22 822,89TTC Avec éco- contribution	11/08/2017
17001	17001	Fourniture et installation d'outils numériques pour l'école M. Genest	POBRUN SARL	43100	46 705,60	19/07/2017
17013	17013.03	Fourniture et livraison de produits d'entretien/03 Produits d'entretien pour les cuisines	SARL BONNET HYGIENE	48000	Montant maximum 52 000,00	11/08/2017
17013	17013.02	Fourniture et livraison de produits d'entretien/02 Produits d'entretien courant	CLERMONT CHIMIE SAS	63670	Montant maximum 40 000,00	21/08/2017
17027	17027	Achat d'un camion avec hayon et reprise ancien véhicule Sce Logistique	ESPACE AUTOMOBILE D'AUVERGNE	63200	39 184,54 TTC	11/10/2017
17028	17028.04	Fourniture de produits d'épicerie/04 Epicerie biologique	AUVERGNE BIO DISTRIBUTION	63460	Montant maximum 50 000,00	12/12/2017
17028	17028.02	Fourniture de produits d'épicerie/02 Epicerie sucrée	CENTRAL GROS	63510	Montant maximum 34 000,00	12/12/2017
17029	17029.02	Fourniture de fruits et légumes/02 Fruits et légumes 4ème gamme	TERRE AZUR GROUPE POMONA	63370	Montant maximum 30 000,00	12/12/2017
17029	17029.03	Fourniture de fruits et légumes/03 Fruits et légumes biologiques	AUVERGNE BIO DISTRIBUTION	63460	Montant maximum 32 000,00	12/12/2017
17028	17028.03	Fourniture de produits d'épicerie/03 Epicerie salée	PRO A PRO CHAMPONNAY	69970	Montant maximum 46 000,00	12/12/2017
17029	17029.01	Fourniture de fruits et légumes/01 Fruits et légumes frais	LA NICOISE	63051	Montant maximum 60 000,00	20/12/2017
17030	17030.01	Fourniture de produits laitiers/01 Fromage	PASSION FROID GROUPE POMONA	69805	Montant maximum 59 000,00	20/12/2017
17033	17033.04	Fourniture de viande/04 Viande biologique	AUVERGNE BIO DISTRIBUTION	63460	Montant maximum 20 000,00	20/12/2017
17033	17033.02	Fourniture de viande/02 Charcuterie	FRANCE FRAIS AUVERGNE	63510	Montant maximum 24 000,00	20/12/2017
17033	17033.01	Fourniture de viande/01 Volaille	PASSION FROID GROUPE POMONA	69805	Montant maximum 62 000,00	20/12/2017
17031	17031.04	Fourniture de produits surgelés/04 Dessert	PASSION FROID GROUPE POMONA	69805	Montant maximum 24 000,00	20/12/2017
17031	17031.03	Fourniture de produits surgelés/03 Légumes	DS RHONE ALPES	42000	Montant maximum 44 000,00	20/12/2017
17031	17031.01	Fourniture de produits surgelés/01 Poissons	DAVIGEL	03300	Montant maximum 80 000,00	20/12/2017
17030	17030.05	Fourniture de produits laitiers/05 Produits laitiers biologiques	AUVERGNE BIO DISTRIBUTION	63460	Montant maximum 53 000,00	20/12/2017
17030	17030.02	Fourniture de produits laitiers/02 Produits laitiers traditionnels	FRANCE FRAIS AUVERGNE	63510	Montant maximum 56 000,00	20/12/2017
17032	17032	Fourniture de pain	LA GERBE D'OR	63400	Montant maximum 50 000,00	21/12/2017

10735	17035	Création aire de jeux au Couriat	NEXT D PARTENAIRE EQUIPEMENT	63400	28 360,50	29/09/2017
-------	-------	----------------------------------	------------------------------------	-------	-----------	------------

**Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT**

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
17013	17013.01	Fourniture et livraison de produits d'entretien/01 Petit matériel	SAS DETERCENTRE - CLEOR	63801	Montant maximum 100 000,00	11/08/2017
17022	17022	Fourniture d'une balayeuse aspiratrice de voirie	MATHIEU 3D	62000	138 871,00	21/08/2017
17023	17023	Acquisition d'horodateurs et services associés	PARKEON SAS	75015	Montant maximum 663 572,00	03/10/2017

**Services**
**Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT**

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
16056	16056	Contrat d'entretien et maintenance des ascenseurs et montes charges	SAS AUVERLITF SERVICES	63800	Montant maximum 20 000,00 Partie ferme 24 400,00	02/02/2017
16054	16054	Contrat d'entretien des paratonnerres, cloches, horloges et tableaux de marques sportifs	BODET SA	69805	Montant maximum 40 000,00 Partie ferme 3 108,00	02/01/2017
16027	16027	Maîtrise d'oeuvre pour la restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière de la Tour de l'Horloge	Michel TRUBERT	77300	49 350,00	04/10/2017
17036	17036.03	Réalisation de bulletins institutionnels/03 Distribution	ADREXO	13592	Montant maximum 30 000,00	27/10/2017
17036	17036.01	Réalisation de bulletins institutionnels/01 Rédaction des textes	EASYWRITING	63200	Montant maximum 60 000,00	31/10/2017
17036	17036.04	Réalisation de bulletins institutionnels/04 Régie publicitaire	RIOM OFF7	63200	Pas de montant Régie publicitaire	31/10/2017
17037	17307	AMO passation contrats de délégation de service public eau et assainissement en quasi-régie	JEAN RAPHAEL BERT	75009	24 000,00	15/09/2017

**Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT**

Consultation	N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
17011	17011	Nettoyage de décharges sauvages	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	63039	Montant maximum 90 000,00	05/05/2017
17036	17036.02	Réalisation de bulletins institutionnels/02 Impression, façonnage, mise sous blister et livraison, encartage	IMPRIMERIE DECOMBAT	63118	Montant maximum 90 000,00	31/10/2017

17045	17045.01	Avenue Châtel Guyon : travaux de restructuration des réseaux et d'aménagement	EUROVIA SADE	63000	1 255 522,55	27/07/2017
17045	17045.02	Avenue Châtel Guyon : travaux de restructuration des réseaux et d'aménagement	SERS CAM	63350	781 578,78	28/07/2017

**DELEGATION DU MAIRE**  
**Du 01 décembre 2017 au 28 février 2018**

<b>MARCHES</b>				
	<b>Dossiers</b>	<b>ETS/LOT/CP</b>	<b>Notification</b>	
<b>16027</b>	Moe pour la Tour de l'Horloge : restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière	M. TRUBERT 77300 FONTAINEBLEAU	<b>04/10/17</b>	34 600,00
		Cabinet DUBOIS 86130 ST GEORGES BAILLARGEAUX		12 250,00
		E3F 86130 ST GEORGES BAILLARGEAUX		2 500,00
	CSPS Tour de l'Horloge : restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière	GALLETTI 63300 THIERS	<b>08/11/17</b>	1 255,50
<b>16003.2.06</b>	Accord cadre pour la fourniture de végétaux (marché subséquent)	BALL DUCRETTET 74200 THONON LES BAINS	<b>17/01/18</b>	672,31 TTC
<b>16003.3.07</b>	Accord cadre pour la fourniture de végétaux (marché subséquent)	BALL DUCRETTET 74200 THONON LES BAINS	<b>17/01/18</b>	7 407,49 TTC
<b>16003.4.08</b>	Accord cadre pour la fourniture de végétaux (marché subséquent)	BALL DUCRETTET 74200 THONON LES BAINS	<b>17/01/18</b>	1 253,76 TTC
<b>16003.5.05</b>	Accord cadre pour la fourniture de végétaux (marché subséquent)	VERVER EXPORT HOLLANDE	<b>08/02/18</b>	342,65 TTC
<b>17004</b>	Détection et géoréférencement d'infrastructures d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et de fibre optique	GEODAIX 13840 ROGNES	<b>22/02/18</b>	50 653,80
<b>17016</b>	Aménagement des Vergers du Couvent	Lot 03 : NEXT-D PARTENAIRE EQUIPEMENT 63400 CHAMALIERES	<b>02/12/17</b>	27 326,20
<b>17017</b>	Aménagement de l'allée Jean Vilar	SER PUY DE DOME 63350 VOLVIC	<b>22/02/17</b>	33 000,00
<b>17024</b>	Travaux d'accessibilité et de rénovation du système de chauffage et de la façade côté bd Desaix du Forum Rexy	Lot 2 : TAILLANDIER 63114 AUTHEZAT	<b>25/01/18</b>	12 140,00
		Lot 3 : BLANCHON 87000 LIMOGES	<b>25/01/18</b>	95 572,98
		Lot 4 : BOURDOULEIX 63360 GERZAT	<b>25/01/18</b>	53 553,00
<b>17028</b>	Fourniture d'épicerie (2 ans)	Lot 01 : EPISAVEUR POMONA 38070 ST QUENTIN FALLAVIER	<b>12/12/17</b>	Maximum 9 000,00
		Lot 02 : CENTRAL GROS 63510 AULNAT	<b>12/12/17</b>	Maximum 34 000,00
		Lot 03 : PRO A PRO 69970 CHAPONNAY	<b>12/12/17</b>	Maximum 46 000,00
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	<b>12/12/17</b>	Maximum 50 000,00

17029	Fourniture de fruits et légumes (2 ans)	Lot 01 : LA NICOISE 63000 CLERMONT FD	20/12/17	Maximum 60 000,00
		Lot 02 : TERRE AZUR POMONA 63370 LEMPDES	12/12/17	Maximum 30 000,00
		Lot 03 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	12/12/17	Maximum 32 000,00
17030	Fourniture de produits laitiers (2 ans)	Lot 01 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69800 ST PRIEST	20/12/17	Maximum 59 000,00
		Lot 02 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	20/12/17	Maximum 56 000,00
		Lot 03 : EURL PUY DE BANSON 63740 GELLES	21/12/17	Maximum 14 000,00
		Lot 04 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	20/12/17	Maximum 16 000,00
		Lot 05 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	20/12/17	Maximum 53 000,00
		Lot 06 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	20/17/17	Maximum 10 000,00
17031	Fourniture de produits surgelés (2 ans)	Lot 1 : DAVIGEL 03300 CUSSET	20/12/17	Maximum 80 000,00
		Lot 2 : KRILL 63170 AUBIERE	10/01/18	Maximum 24 000,00
		Lot 3 : DS RHONE ALPES 42000 SAINT ETIENNE	20/12/17	Maximum 44 000,00
		Lot 4 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69800 ST PRIEST	20/12/17	Maximum 24 000,00
17032	Pain (2 ans)	LA GERBE D'OR 63360 SAINT BEAUZIRE	21/12/17	Maximum 50 000,00
17033	Fourniture de viande (2 ans)	Lot 01 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69800 ST PRIEST	20/12/17	Maximum 62 000,00
		Lot 02 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	20/12/17	Maximum 24 000,00
		Lot 03 : SOCOPIA VIANDES 27110 LE NEUBOURG	20/12/17	Maximum 80 000,00
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	20/12/17	Maximum 20 000,00
17045	Travaux d'éclairage public avenue de Chatel Guyon	EIFFAGE ENERGIES 63200 RIOM	13/02/18	93 510,00
17047	Audit informatique (groupement de commande RLV coordonateur)	ORIA 31100 TOULOUSE	22/02/18	Tranche Ferme : 9 475,00 Tranche Optionnelle : 5 512,20
<b>AVENANTS</b>				
16024	Maitrise d'œuvre pour l'Aménagement des Jardins de la Culture et espaces associés	ITC 63000 CLERMONT FD	22/11/17	Prolongation de délai Fixation du coût prévisionnel des travaux Fixation du forfait de rémunération définitif Modification de la constitution du groupement (changement de mandataire)
13081	Contrat de maintenance, hébergement et planification du système de contrôle d'accès des équipements sportifs	ALCY 69330 MEYZIEU	29/12/17	4 563,00 et prolongation de délai

- L 2122-22-5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**PARKINGS RUE DE LA HARPE**

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 73, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 33, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 13, (caution remboursée 22,87€)
- ◆ Location emplacement de parking n°73, 3<sup>ème</sup> niveau à temps complet moyennant un loyer mensuel de 36,90 €
- ◆ Location emplacement de parking n° 67, 3<sup>ème</sup> niveau à temps complet moyennant un loyer mensuel de 36,90 €

- L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Remboursement sinistre incendie ancien bâtiment Archives (le 30.12.2017) :	12 308.48 €
- Remboursement sinistre du 06.12.2017 (le 24.02.2018) :	49,81 €

- L 2122-22-7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- ◆ Suppression de la régie redevances terrains de Planchepaleuil.

- L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Concessions :**

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
6 achats	5 achats 5 renouvellements	4 achats

**Columbarium :**

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
2 achats	2 achats	1 achat

**Cavurne :**

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>
1 achat	1 achat

- L 2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

STE SOCOTEC	- Vérifications périodiques réglementaires	680,60 €
	- Vérification ascenseurs	540,00 €
STE DMMJB Avocats	- Honoraires affaire PLAN	1 200,00 €
Me MOLIN, Huissier	- Honoraires PV allée des Tilleuls	480,00 €

- L 2122-22-16°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

**URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.**

Ville c/ C. – 83 boulevard Desaix : aménagement d'un local (coiffeur) sans autorisation (enseigne – modification aspect extérieur – EPR)

- P.V. en date du 14/02/2011 notifié aux personnes
- Transmission au Procureur le 15.03.2011
- Convocation le 23.08.2011 à une procédure de médiation auprès de l'ASAVAIP à Clermont-Ferrand à laquelle Mme C. n'a pu assister.
- Médiation avec Mme C. et son avocat qui s'est engagée à déposer des dossiers le 07.11.2011
- Dépôt d'une déclaration préalable et d'une demande d'enseigne pour réaliser des travaux et régulariser la situation (en instruction) le 11.01.2012
- Dossiers validés
- Protocole d'accord signé le 19.03.2012 entre la Ville et Mme C. qui s'engage à réaliser les travaux de régularisation au plus tard en septembre 2012
- 04.10.2012 : travaux de peinture de façade réalisés, travaux de peinture de la vitrine non réalisés.
- 05.10.2012 : courrier en relance à Mme C.
- 22.01.2013 : courrier adressé au Procureur de la République pour lui faire part de cette non réalisation et du non-respect du protocole.

Ville c/ Entreprise M. et Consorts B. – parcelle CK 103 – entrée Sud Riom : remblaiement de terre non autorisé

- P.V. en date du 13.07.2011
- Arrêté interruptif de travaux le 13.07.2011
- Notification à M. B, Mme B., l'Entreprise M. le 15.07.2011
- Transmission au Procureur le 15.07.2011
- Courrier le 22.07.2011 de l'entreprise M. pour informer la Ville qu'il s'agit de bonne terre que celle-ci sera retirée d'ici fin 2011.
- Courriers adressés aux propriétaires et à l'entreprise pour relancer le 28.11.2011
- Réponse de l'entreprise le 06.12.2011 qui ne peut tout enlever pour fin d'année mais qui s'engage à le faire dès que l'avancement de leur chantier leur permettra.
- Septembre 2012, terres en partie étalées sur la parcelle (contraire à l'engagement de les enlever en totalité et non conforme à la réglementation relative au risque d'inondation), information donnée au commissariat qui fait remonter vers le Procureur.
- 05.10.2012 : courrier adressé à l'entreprise pour l'informer que son intervention n'est pas conforme à son engagement de retirer toutes les terres et pour réitérer l'obligation d'évacuer l'intégralité des terres.
- 20.01.2014 : le commissariat de Cournon a reçu M. M. de la SARL MTZ qui dit avoir retiré les terres en cause.
- Impossible de le vérifier en raison d'une végétation importante sur le terrain.

- Ville c/ L. – 9 rue Sirmon : pose de porte de garage et porte d'entrée sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé

- P.V. en date du 09.01.2012
- Transmission au Procureur le 19.01.2012
- Notification à M. et Mme L. le 19.01.2012
- 06.02.2013 : rendez-vous pour entamer une procédure de médiation.
- 25.07.2013 : visite sur place avec l'architecte des Bâtiments de France afin d'expliquer comment devrait être la porte de garage (aspect, positionnement)
- 25.09.2013 : signature d'un protocole d'accord L./Mairie de Riom : la porte devra être changée et la porte d'entrée masquée au niveau de la grille dans un délai de 3 ans.
- Le délai de 3 ans est écoulé et aucun changement de porte n'a été réalisé.
- Le 26.09.2016 un courrier est adressé à l'ASAVAIP pour demander de relancer la procédure auprès du Procureur
- Audience devant le Tribunal de Police programmée pour le 15.09.2017
- Audience reportée au 17.11.2017

- Ville c/ N. – B. – 6 rue Anne Dubourg : pose de 3 fenêtres PVC sans autorisation et non conforme aux dispositions du Secteur Sauvegardé

- P.V. en date du 09.01.2012
- Transmission au Procureur le 19.01.2012
- Notification à M. N. et Mme B. le 19.01.2012

- Ville c/ C. – Vers la rue de Planchepaleuil : stationnement d'une caravane non conforme au PLU
  - Transmission au Procureur du P.V. le 21.09.2012
  - Notification à M. C. le 21.09.2012
  
- Ville c/ DC. – 1 rue du Torpilleur Sirocco : surélévation du mur de clôture, condamnation de l'entrée charretière, réalisation d'un abri et construction d'une piscine sans autorisation et non régularisable
  - P.V. en date du 10.12.2014
  - 02.01.2015 transmission au Procureur
  - 02.01.2015 notification à M. DC.
  - 03.05.2016 audition pour le mur
  - 02.09.2016 dépôt de deux dossiers de déclaration préalable :
    - demande de régularisation d'un auvent : refus
    - demande de régularisation d'un abri de jardin : favorable
  - 30.06.2017 dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'un auvent et pose d'un portail délivrée le 26.07.2017
  
- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conforme avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
  - P.V. en date du 26.05.2015
  - 26.06.2015 transmission au Procureur
  - 26.06.2015 notification à M. D.
  - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
  
- Ville c/ SCI BKF (M. F.) – 1 rue Gilbert Romme : changement de fenêtres sans autorisation et non régularisable
  - P.V. en date du 10.08.2015
  - 12.08.2015 transmission au Procureur
  - 12.08.2015 notification à la SCI BKF représentée par M. F.
  - 12.08.2015 notification à TOP PVC TRYBA
  - 17.10.2016 audience
  - 06.01.2017 dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour régularisation (changement des menuiseries) délivrée le 21.06.2017
  - Travaux de régularisation projetés d'ici la fin de l'année
  
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
  - P.V. en date du 17.03.2016
  - 01.04.2016 transmission au Procureur
  - 01.04.2016 notification à M. B.
  
- Ville c/ M. – 5 rue des Moulins : construction d'une terrasse sans autorisation
  - P.V. en date du 04.10.2017
  - 11.10.2017 notification à M. M.
  - 17.10.2017 notification au Procureur
  - 24.11.2017 dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour régulariser (DP 063 300 17 R0227)
  - Décision de non opposition le 02.03.2018
  
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU
  - Edification de clôture non conforme au PPRNPI et sans autorisation préalable
  - P.V. en date du 27.11.2017
  - 18.12.2017 notification à M. L.
  - 18.12.2017 transmission au Procureur

**ADMINISTRATION GENERALE : *contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues***

- Mme L. c/ VILLE DE RIOM
  - Requête en référé expertise pour évaluation de son préjudice suite à une chute sur la voie publique, devant le Tribunal administratif le 08.10.2015.
  - Ordonnance du 17.12.2015 : désignation de l'expert
  - Dossier pris en charge par la SMACL
  - Rapport d'expertise rendu le 15.04.2016

- Requête en indemnisation enregistrée au tribunal administratif le 07.09.2016 portant sur 13 437,00 € outre les préjudices patrimoniaux et 1 000 € article L 761-1 CJA
  - Transmission du dossier à la SMACL
  - Dépôt de conclusions en défense en novembre 2016
  - Mémoire en réplique en juillet 2017
  - La Commune s'en tient à ses précédentes écritures
- M. M c/ VILLE DE RIOM
- Requête en annulation de M. M devant le Tribunal Administratif enregistré au greffe le 27.09.2016 contre le rejet de la Commune d'effectuer des travaux sur un chemin rural
  - Conclusions en défense en défense le 10.01.2017
  - Conclusions en réplique le 03.03.2017
  - Conclusions en duplique de la Commune le 27.11.2017
  - Conclusions supplémentaires du requérant le 30.12.2017
  - Nouveau mémoire en défense de la Commune le 07.02.2018
  - Clôture d'instruction le 05.03.2018
  - En attente de l'audience
- Mme D c/ VILLE DE RIOM
- Requête en plein contentieux devant le tribunal administratif le 22.10.2016 pour troubles divers dans ses conditions de travail et d'existence sur 10 ans. Elle demande 38 000 €
  - Conclusions en défense le 26.12.2016
  - Mémoire en réplique le 07.10.2017
  - Mémoire en défense récapitulatif le 30.10.2017
  - Nouvelles pièces de la requérante
  - Clôture de l'instruction au 20.11.2017
  - Audience le 23.11.2017
  - Jugement du 07.12.2017 fait partiellement droit et renvoie les parties en négociation
  - Clôture par protocole transactionnel le 19.02.2018
- M. R c/ VILLE DE RIOM
- Requête en annulation devant le tribunal administratif le 30.11.2016 contre le refus de supprimer une place de stationnement devant son domicile.
  - Mémoire en défense le 16.03.2017.
- VILLE DE RIOM c/ L'ETAT
- Requête du 09.03.2017 devant le tribunal administratif en annulation de la décision du 17.01.2017 rejetant sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2015.
  - Mémoire en défense le 23.06.2017
  - Mémoire en réponse du 30.01.2018
- VILLE DE RIOM c/ T. R-C.
- Constitution de partie civile contre M. T. R-C devant le tribunal correctionnel pour dégradation et destruction de biens publics et demande une indemnisation de 6 378,30 € pour le préjudice matériel, par courrier du 23.05.2017
  - Audience du 07.06.2017, le prévenu est relaxé d'une partie des faits ; sur les intérêts civils, il est condamné à verser 2 034,00 € à la Commune
  - En attente du jugement
- M BdR c/ VILLE DE RIOM
- Assignation en référé expertise du 26.07.2017 devant le TGI de Clermont-Ferrand, suite à dégradations d'un véhicule
  - Prise en charge par la SMACL assureur de la Commune
  - Ordonnance du 10.10.2017 portant désignation de l'expert
  - Expertise en cours
- VILLE DE RIOM c/ BLD WATER DESIGN et autres
- Requête en référé devant le tribunal administratif le 04.01.2018 aux fins d'expertise judiciaire du bassin Virlogeux suite à divers dysfonctionnements
  - Ordonnance du 09.02.2018 fait droit à la demande
  - Lancement des opérations d'expertise le 08.03.2018

- VILLE DE RIOM c/ M. H. A.
- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. H. A., pour des faits d'outrage sur la personne d'un agent municipal le 16.03.2017 (Protection fonctionnelle)
- Audience le 07.03.2018
- VILLE DE RIOM c/ M. R. F.
- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. R. F., pour des faits d'outrage sur la personne d'un agent municipal le 12.06.2017 (Protection fonctionnelle)
- Audience le 07.03.2018
- AECP Conseil c/ VILLE DE RIOM
- Requête en excès de pouvoir de AECP Conseil contre un titre de recette exécutoire relatif à la régie publicitaire du Riom Mag d'un montant de 10 800 € : demande en annulation du 16.02.2018. Demande de suspension des procédures d'exécution du titre.

➡ **Le Conseil Municipal a pris acte.**  
**Observation de Mme MOLLON.**

## **1 – MOTION : « AMENAGEMENT DE LA MAISON D'ARRET DANS LE CADRE DES JARDINS DE LA CULTURE® »**

**Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

Le projet des Jardins de la Culture® n'est pas qu'un projet bâtiminaire. C'est un projet de vie d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération, d'un territoire.

Outre l'élan culturel volontariste, les Jardins de la Culture® se veulent une interaction forte avec les domaines économiques, éducatifs, associatifs, sociaux, patrimoniaux et environnementaux.

Modeler le quartier Pré Madame – faubourg de la Bade en démolissant la maison d'arrêt, en libérant la place des Martyrs, en liant cet ensemble au pré Madame, c'est une évidence qui doit permettre aux piétons de s'approprier cet espace, mais également assurer une connexion sur un centre-ville qui doit bénéficier d'une redynamisation importante.

Respectueux et gestionnaire du patrimoine de Riom, il a été demandé à chaque architecte des bâtiments de France couvrant la période de l'étude leurs préconisations. Très clairement, par deux fois, l'autorisation de démolition de la maison d'arrêt de Riom a été réitérée.

Il a été également demandé de garder le fronton du bâtiment d'entrée, témoin d'une page d'histoire et d'un patrimoine, et encouragé à maintenir un esprit carcéral dans le projet de zone de stationnement en lieu et place de la maison d'arrêt, liée à la place des Martyrs. Soucieux du devoir de mémoire, les élus de Riom se sont toujours déclarés favorables à ces demandes.

Mais aujourd'hui, la demande de l'architecte des bâtiments de France de classer l'ensemble de la maison d'arrêt revient à :

- Arrêter une programmation structurante à l'échelle d'un quartier et de la ville ;
- Freiner la redynamisation du centre-ville, mais également le démarrage d'un complexe cinématographique attendu depuis longue date ;
- Mettre en porte à faux l'Etat, la Région, le Département, acteurs financiers d'importance au titre de l'ensemble du projet ;
- Prédestiner les locaux à un devenir de friche pour de très longues décennies ;
- Imposer à l'Etat une charge d'entretien d'un bâtiment sans réel potentiel architectural ;
- Ne pas permettre à la communauté d'agglomération de poursuivre une action de développement touristique autour des Jardins de la Culture®.

Il est difficile de comprendre pourquoi :

- ce classement n'est pas intervenu beaucoup plus tôt, comme celui du centre de détention en 1962 ;
- ce classement ne fait pas l'objet d'un classement partiel, en particulier du fronton de la maison d'arrêt ;

- ce classement ne bénéficie pas de propositions constructives de la part de l'Etat sur la poursuite du projet, en lien avec les services et l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole qui travaille sur l'étude.

Il faut s'interroger sur le contexte juridique. Riom s'est engagée, par délibération, à racheter le bien à l'EPF-SMAF. Bien évidemment, si la commune avait connu la contrainte de classement dès ses premiers échanges avec l'Etat, jamais elle ne se serait engagée dans cette voie.

Cependant les élus souhaitent se montrer positifs en réfléchissant, dans le respect des préconisations, à la fois sur une scénographie au niveau du fronton portant sur l'historique carcéral de Riom et la mémoire liée aux personnalités incarcérées, mais également sur la mise en valeur des anciens contours de la maison d'arrêt par un projet plus végétalisé dans le cadre d'une mobilité innovante.

Vous êtes invités à soutenir, au travers de cette motion, la démolition de la maison d'arrêt et la poursuite du projet global des Jardins de la Culture® incluant la restructuration du quartier Pré Madame – faubourg de la Bade.

- 👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la démolition de la maison d'arrêt et la poursuite du projet global des Jardins de la Culture® incluant la restructuration du quartier Pré Madame – faubourg de la Bade.**

**Observations de MM. PECOUL, BOUCHET, Mme CHIESA, MM. RESSOUCHE et GRENET**

**Non-participation au vote de :**

- **Madame CHIESA (avec pouvoir de Monsieur FRIAUD)**
- **Monsieur RESSOUCHE (avec pouvoir de Madame RAMBAUX)**

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 30 mars 2018

Le Maire,

Pierre PECOUL

